

RESIDENCE SAINT JOSEPH

LIVRET D'ACCUEIL



Allée André Malraux
14 170 SAINT PIERRE EN
AUGE
Tel :02-31-20-47-73
www.ch-falaise.fr

Madame, Monsieur,

Ce livret d'accueil a été réalisé à votre attention afin de vous permettre de disposer de toutes les informations utiles concernant l'Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.) Résidence « Saint Joseph » de Saint Pierre en Auge.

Ce document a été élaboré conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles et à la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Plus précisément, son contenu reprend les dispositions de la circulaire n° 138 DGAS du 24 mars 2004 relative à la mise en place du livret d'accueil prévu à l'article L. 311-4 du C.A.S.F.

Plus que jamais, la Résidence Saint Joseph souhaite faire de ce nouveau lieu de résidence un espace où les résidents sont reconnus comme des personnes à part entière et au sein duquel ses professionnels bénéficient du même regard attentif et bienveillant. L'ensemble de l'équipe est à votre écoute pour tout renseignement complémentaire et vous accueille avec plaisir pour découvrir l'établissement.

La Direction et l'ensemble du personnel vous souhaitent la bienvenue.

SOMMAIRE

| | |
|----------------------------------|---|
| PRESENTATION | 3 |
| FORMULE DE SEJOUR | 5 |
| LES ESPACES DE VIE..... | 5 |
| LES CHAMBRES | 5 |
| LE LINGE..... | 6 |
| LA RESTAURATION..... | 6 |
| LE COURRIER..... | 6 |
| LES SOINS..... | 7 |
| LES PRESTATIONS EXTERIEURES..... | 7 |
| LE CULTE..... | 7 |
| LES ANIMATIONS | 7 |

PRESENTATION

L'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) nommé Résidence **Saint-Joseph** se situe dans la commune de Saint-Pierre-en Auge (Sud-est du Calvados, 14).

Au cœur du pays d'Auge, sur les bords de la Dives, la ville de Saint-Pierre-sur-Dives est réputée pour sa tranquillité, ainsi que son patrimoine historique et architectural.

En 1215, Simon, 13ème Abbé de Saint-Pierre-sur-Dives crée un hôpital civil destiné aux pauvres des deux sexes, atteints de vieillesse et de maladies. C'est ainsi qu'est né l'hospice Saint-Joseph. Au fil du temps, la chapelle a été détruite et l'hospice a subi diverses transformations.

En 1957, la chapelle est reconstruite. Récemment, elle a été rénovée avec l'aide du personnel de l'établissement.

En 1976, l'hospice devient la Maison de retraite Saint-Joseph et subit de nombreuses transformations des locaux existants.

En 1998, une aile supplémentaire est construite, pour permettre aux 51 résidents de vivre dans de meilleures conditions.

En 2002, la Maison de retraite devient l'EHPAD Saint-Joseph, suite à la signature de la convention tripartite.

En 2008 l'établissement est rattaché au Centre Hospitalier de Falaise avec lequel il est en direction commune. Les premières pierres du nouvel EHPAD de Saint Joseph sont posées en 2019 sur la commune nouvelle de Saint Pierre en Auge. Son histoire s'inscrit dans la suite de l'ancien EHPAD Saint Joseph.

La nouvelle Résidence Saint Joseph accueille ses premiers résidents le 19 janvier 2022.

L'établissement dispose de 66 chambres individuelles réparties en 4 unités de vie :

ALLEE DES PAPILLONS



Une **Unité de Vie Protégée** nommée « l'Allée des Papillons » spécialement conçue pour prendre en soin et accompagner 14 personnes ayant un diagnostic de maladie Alzheimer ou de maladies apparentées selon les besoins spécifiques liés aux différents stades de cette maladie. Unité se trouve au rez de chaussée du bâtiment.

L'architecture a été pensée afin de :

- Favoriser l'autonomie des personnes.
- Participer à la sollicitation des fonctions cognitives.
- Favoriser le repérage spatiotemporel que la maladie atteint, en alliant liberté, sécurité et ambiance rassurante.

Trois unités d'hébergement permanent :

Une unité disposant de 17 chambres dont l'une réservée à un hébergement temporaire. Cette unité est située en rez-de chaussée du bâtiment.

Deux unités respectivement de 17 et 18 chambres , situées à l'étage du bâtiment .

ALLEE DES ROSES



ALLEE DES VIOLETTES



ALLEE DES BLEUETS



FORMULE DE SEJOUR

Vous pouvez séjourner au sein de l'établissement selon deux modalités :

- En hébergement temporaire : il s'agit d'un accueil limité dans le temps sur des périodes continues ou non, ne pouvant excéder un total de 90 jours dans l'année. Cet hébergement s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans dont le maintien à domicile est momentanément compromis (absence des aidants, travaux dans le logement...).
- En hébergement permanent sans limitation de durée.

LES ESPACES DE VIE

L'établissement offre un ensemble convivial et chaleureux. Les espaces de vie et les chambres sont répartis sur les deux niveaux de ce bâtiment.

Le rez-de-chaussée se compose notamment :

- d'espaces administratifs
- d'un office et d'une salle de restauration
- d'un patio et de jardins extérieurs
- d'un salon des familles
- d'une salle d'animation
- d'une salle de télé-médecine

Le premier étage comprend notamment :

- une salle de psychomotricité
- un salon

LES CHAMBRES

Vous serez accueilli en chambre individuelles avec une cabine douche et des toilettes intégrées. La superficie de chaque chambre est de 20 m².

Les chambres sont équipées de rails plafonniers et de mobiliers adaptés (lit médicalisé, chevet, fauteuils, chaise, placard mural...). Nous invitons les résidents qui le souhaitent à personnaliser leur chambre en apportant du petit mobilier ainsi qu'un poste de télévision.

Les chambres bénéficient de grandes fenêtres offrant une luminosité naturelle chaleureuse. Nous tenons à votre disposition la clé de votre logement et vous invitons à le fermer en votre absence. En cas de besoin, les membres du personnel disposent du double des clés pour accéder à votre chambre.



LE LINGE

Le linge hôtelier (draps, serviettes de toilettes, serviettes de table...) est fourni et entretenu par l'établissement.

Il est demandé dès l'entrée du résident, un trousseau de linge personnel suffisant pour permettre un roulement lié aux saisons. L'inventaire est réalisé avec l'établissement par la famille.

L'entretien des vêtements personnels du résident est pris en charge par l'établissement avec le concours d'un prestataire extérieur. Le linge des résidents est doté d'un QR Code permettant de suivre, en temps réel, son état d'usure ainsi que le parcours de son traitement afin d'éviter les pertes. Le traitement du linge personnel délicat et fragile et les travaux de couture restent à la charge du résident ou de sa famille.

LA RESTAURATION

Le petit déjeuner est servi en chambre de 7h à 10h30. Les repas sont pris en salle à manger aux horaires suivants :

- Déjeuner : 12h
- Goûter : 15h45
- Dîner : à partir de 18h45

LE COURRIER

Votre courrier et vos abonnements peuvent vous être adressés à l'EHPAD et vous seront remis par l'équipe. Vous pouvez, en outre, poster votre courrier timbré en le remettant à un agent de l'équipe.

LES SOINS

Le suivi médical est assuré par le médecin généraliste libéral de votre choix.

Le suivi paramédical (kinésithérapeute, orthophoniste...) est assuré par des intervenants libéraux de votre convenance. Vos proches pourront être sollicités pour vous accompagner.

L'équipe mobile douleur, l'équipe mobile de soins palliatifs et l'HAD (Hospitalisation à Domicile) du Centre Hospitalier de Falaise peuvent intervenir à la demande de votre médecin traitant et de l'équipe soignante.

L'établissement est rattaché au Centre Hospitalier de Falaise. Ce dernier étant doté d'une pharmacie à usage intérieur, les médicaments prescrits par votre médecin traitant seront délivrés directement par notre pharmacie et distribués par les soignants du service.

LES PRESTATIONS EXTERIEURES

Un salon de coiffure est à la disposition des résidents. Si vous désirez vous faire coiffer, vous avez la possibilité de prendre directement contact avec le coiffeur de votre choix dont les coordonnées vous ont été remises le jour de l'entrée.

Un cabinet d'esthétique en ville peut assurer les soins de votre choix. Ces prestations restent à votre charge.

LE CULTE

Vous avez la liberté de pratiquer la religion de votre choix et pouvez demander à recevoir la visite du représentant du culte correspondant. Le bureau d'accueil tient à votre disposition les coordonnées des différents représentants du culte.

LES ANIMATIONS

Diverses animations sont proposées aux résidents. Un programme d'animations est élaboré et affiché pour être porté à la connaissance de chacun. Ces activités individuelles ou collectives, destinées à maintenir le lien social sont proposées tous les après-midi. Le personnel de l'établissement est attentif à répondre aux envies des résidents en termes d'activités et propose des activités individualisées comme des sorties sur demande du résident dans la mesure du possible.

Chaque mois, l'ensemble des résidents se rassemble dans la salle à manger pour fêter les anniversaires.

